



Ajaccio, le - 1 AOUT 2016

Ajaccio le 02/08/2016 N° 9086

	S A D	INFO
DIR		
DIR Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
SRFT		
SLADD T → AS		
SLADD		
SICP		
Sec. DIR		
Signalé		Date de réponse
DIR	DIR Adj.	Adj DIR.

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE CORSE
SERVICE DE LA BIODIVERSITE, DE L'EAU ET
DU PAYSAGE
19 COURS NAPOLEON – CS 10 006
20 704 AJACCIO CEDEX 9

Objet : Compléments – Examen au cas par cas – Dossier n°F09416P023
Aménagement de la Rt20 à l'entrée nord de l'agglomération de Corte

Par courrier en date du 11 juillet 2016, vous me demandez des renseignements concernant le dossier cité en objet. Voici donc en complément les informations relatives au projet d'aménagement de la Rt20 à l'entrée nord de l'agglomération de Corte :

• **Sur le traitement du giratoire :**

Le projet prévoit la réalisation de passages piétons sur les bretelles du carrefour giratoire (voir ci-joint le plan du projet). Le passage piéton existant situé au niveau du bar « l'Oriente » est conservé.

Aussi, la Ville de CORTE ne possède pas de piste cyclable. De plus, l'urbanisation dense aux abords de la zone de projet (limité au réaménagement du carrefour tricolore existant) ne permet pas la réalisation d'une voie réservée aux cyclistes.

• **A l'insertion paysagère du projet dans son environnement :**

Le Maître d'ouvrage préconise l'enfouissement des réseaux aériens et prévoit dans le projet la réalisation du génie civil (les tranchées et la pose des fourreaux). L'enfouissement des réseaux (câbles BT,...) est à l'initiative des concessionnaires.

Le projet prévoit la dépose définitive des panneaux publicitaires situés dans l'emprise des travaux.

La Collectivité Territoriale de Corse est en contact avec le Conservatoire Botanique National de Corse en ce qui concerne la plantation d'espèces endémiques. Le Conservatoire proposera à la CTC un plan d'aménagement paysager pour le carrefour giratoire de CORTE.

En ce qui concerne le mobilier urbain, le projet prévoit la mise en place de candélabres d'une hauteur de 8 m (modèle défini par le Maire de CORTE) permettant d'éclairer le carrefour giratoire et les bretelles.

- **Aux effets du projet sur le cadre de vie des riverains :**

Les travaux sont prévus en période hivernale (lorsque la circulation est la moins dense) pour une durée d'environ 6 mois. Les inconvénients du chantier (bruit, circulation d'engins,...) seront temporaires et limités à la durée du chantier (6 mois).

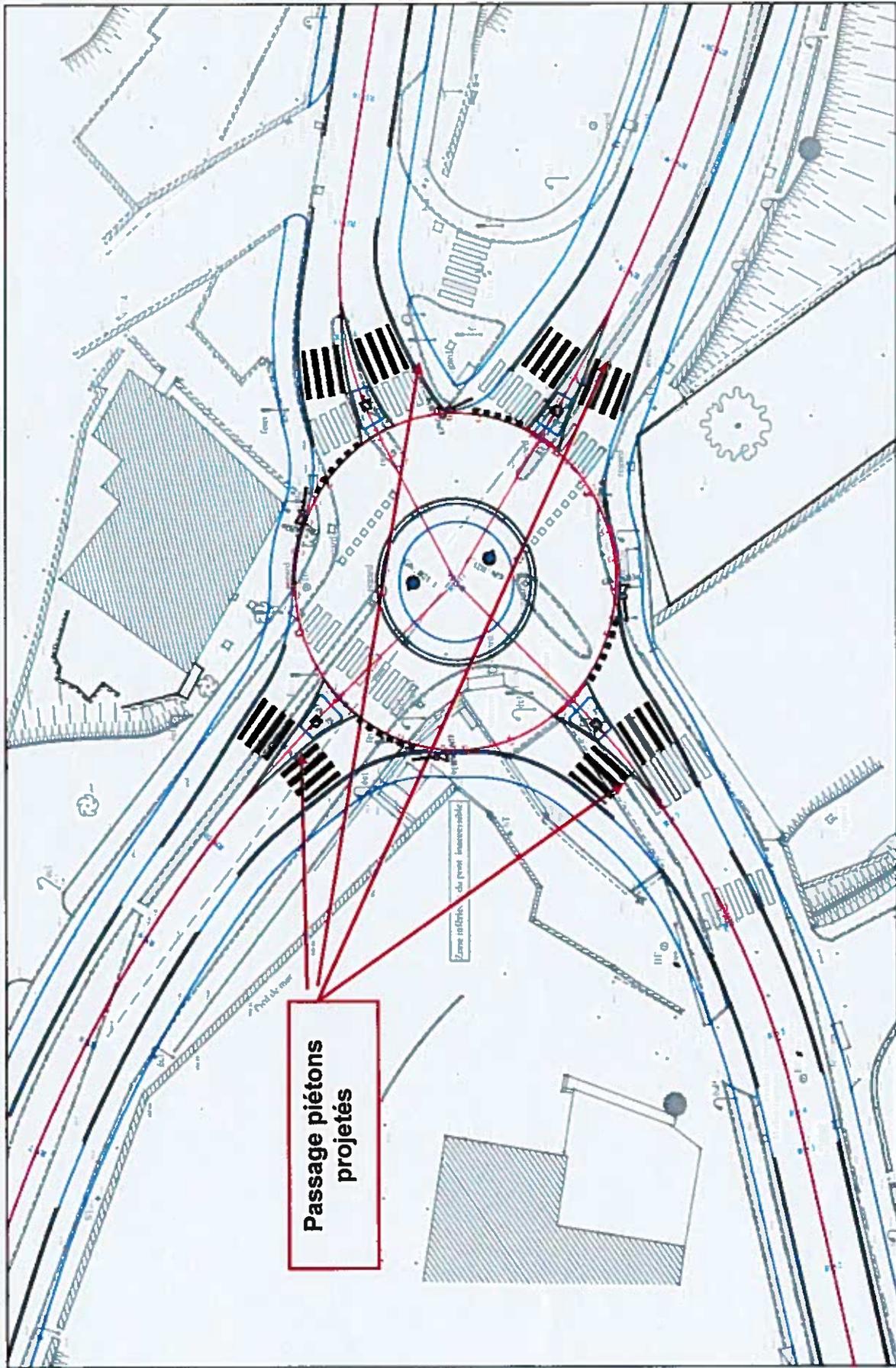
Le respect des normes (notamment en matière d'émissions sonores) et de réglementation (notamment sur les horaires de travail) permettra de réduire les effets auxquels sera exposée la population. Le trafic sera perturbé durant les travaux qui nécessiteront une adaptation spécifique de l'accessibilité aux particuliers et commerces attenants au projet ainsi que pour la circulation des véhicules sur la voie.

Les travaux seront donc réalisés sous alternat automatique par feux tricolores, la circulation se fera par demi-chaussée. Une signalisation adaptée sera mise en place afin de sécuriser le chantier (et de séparer la zone des travaux et la zone de circulation).

*Le Président du Conseil Exécutif
de Corse,*

*P/ le Président du Conseil Exécutif
de Corse et par Délégation
L'Administrateur Général,
Directeur Général des Services*

Paul PELLEGRINI



Toute correspondance est à adresser de façon impersonnelle à :
M. le Président du Conseil Exécutif de Corse - Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1
Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 51 64 16 - www.corse.fr